

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
04.13.31.29.01

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Programme départemental d'insertion 2020-2022.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le programme départemental d'insertion (PDI) est un document obligatoire dont doit se doter le Département, conformément à l'article L. 263-1 du code de l'action sociale et des familles. Il a une durée de vie de 3 ans.

Ce texte définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA, recense les besoins et l'offre locale et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Le PDI 2017-2019, approuvé par délibération n°4 en Conseil départemental le 31 mars 2017, est arrivé à son terme. Il est proposé de le renouveler pour une période de trois ans.

Construit de manière participative, le PDI 2020-2022 poursuit et accélère la dynamique engagée en 2017. Il consolide l'existant, développe de nouveaux outils innovés et porte de nouvelles ambitions.

Préparé collectivement bien avant la crise sanitaire, il aurait dû être présenté lors de l'assemblée plénière du mois d'avril. La crise ne l'a pas permis.

Ce programme d'insertion portait déjà en lui toutes les orientations nécessaires dont le territoire a besoin pour continuer à accompagner toujours plus efficacement les bénéficiaires du RSA.

Il reste fondamentalement d'actualité et les priorités disposent, dorénavant, d'une résonance toute particulière, imposant une mise en œuvre amplifiée, simplifiée et accélérée.

Les modalités d'intervention se sont adaptées aux contraintes résultant du monde post-covid19.

A travers ce PDI, le Département démontre qu'il continue à assumer ses responsabilités de chef de file des politiques d'insertion sociale et professionnelle. Face à la crise économique annoncée, il continuera à innover avec l'ensemble des acteurs de ce territoire pour demeurer au service des personnes les plus démunies.

Ce document est construit en deux parties.

La première partie présente les quatre grandes orientations de la politique d'insertion départementale :

1. l'emploi, une priorité absolue : tous les moyens doivent être mobilisés pour converger vers cet objectif et permettre au plus grand nombre de disposer d'un emploi. La collectivité assume son rôle de chef de file de l'insertion sociale et professionnelle en coordonnant les interventions de chaque acteur ;
2. le bénéficiaire au cœur du dispositif et acteur de son parcours : cette considération primordiale doit permettre à l'allocataire du RSA d'être le véritable protagoniste de sa propre réussite ;
3. une nouvelle approche des accompagnements : le Département soutient et facilite le travail des professionnels de l'emploi et de l'insertion. Il s'engage afin d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles vers une approche plus globale de la personne au service d'une meilleure efficacité d'intervention ;
4. l'exigence sociale : la collectivité entend maîtriser le dispositif RSA et garantir le versement d'une allocation juste et équitable.

La seconde partie du document présente les principales actions permettant à chaque bénéficiaire du RSA de disposer d'un accompagnement adapté, et ce, quel que soit son projet, ses compétences, ou les difficultés qu'il rencontre.

Elle s'articule en trois sous parties :

1. renforcer l'employabilité des bénéficiaires ;
2. remobiliser les publics en difficulté sociale ou ayant des problématiques de santé ;
3. soutenir la réussite des parcours d'insertion en levant les freins à l'emploi.

Il est proposé d'adopter le PDI 2020-2022 dont le projet est annexé au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL